

MODIFICATION DE LA NATURE DE LA GERANCE LA GERANCE DEVIENT MAJORITAIRE OU MINORITAIRE

Le dossier est constitué :

De l'imprimé M3 SARL : en deux exemplaires complétés et signés en original par le représentant légal ou son mandataire.

- ✓ Si la gérance devient majoritaire, joindre **un imprimé TNS**.
Mentions obligatoires : N° de Sécurité Sociale et nom de l'organisme maladie choisi.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ Copie des statuts indiquant la nouvelle répartition des parts **ou** copie de l'acte de cession de parts indiquant la nouvelle répartition des parts.
- ✓ Formalité effectuée par un mandataire : pouvoir signé des deux parties.

Informations :

Cette formalité, destinée aux organismes sociaux, est à déposer au CFE. Par ailleurs, il faudra effectuer un dépôt d'actes qui sera transmis au Greffe (les frais de dépôt d'actes s'élèvent à 15,27 €, par chèque établi à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce de Grenoble).

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME JOINT.
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : grenoble.cci.fr
Des outils pour booster votre business : boutique.grenoble.cci.fr/